



OBSERVATOIRE DES RACES DES CHEVAUX DE TRAIT

Boulonnais / Trait du Nord

ANNÉE 2020 - 4^{ÈME} ÉDITION

Sommaire

1	Introduction	3
2	Caractéristiques du cheval de trait Boulonnais	4
3	Caractéristiques du cheval Trait du Nord	5
4	Evolution des chevaux de trait en France	6
5	Evolution des chevaux de trait en région Hauts-de-France	7
6	Evolution de la race Boulonnaise	10
7	Evolution de la race Trait du Nord	13
8	Gestion génétique des deux races	17
9	Commerce, utilisation et valorisation	18
10	Témoignages	20
11	Les organismes nationaux de sélection	25
12	La Maison du cheval Boulonnais à Samer (62)	26
13	Le Pôle cheval Trait du Nord à Genech (59) et le programme Interreg EQWOS	26
14	Les partenaires techniques	28
15	Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord	29
	ANNEXE : Définitions issues de la base de données « SIRE »	31

Crédits photos :

EspriTrait, Marc Lebeau, Samuel DHOTE, Syndicat Hippique Boulonnais,
Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord

Sources données :

CRRG, IFCE-SIRE, Syndicat Hippique Boulonnais, Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord

1. Introduction

La région Hauts-de-France est héritière d'un riche passé agricole et s'est illustrée de très longue date par l'élevage de nombreuses races sélectionnées au fil des siècles soit pour le travail (chevaux de trait Boulonnais et Trait du Nord), soit pour assurer la production laitière (races bovines Bleue du Nord et Flamande), ou encore accompagner l'agriculture de plaine et valoriser les coteaux herbeux non cultivables (mouton Boulonnais).

La modernisation et la spécialisation de l'agriculture ont fait que ces races ont vu leurs effectifs se réduire considérablement et atteindre des seuils extrêmement critiques. Ceci est encore plus vrai pour nos races de chevaux de trait qui ont quasiment disparu de notre environnement quotidien. Les effectifs de nos chevaux Boulonnais et Trait du Nord semblent depuis quelques années à peu près stabilisés, une tendance globalement confirmée par les indicateurs de cet observatoire. Ils restent cependant à des niveaux historiquement bas.

Leur préservation est devenue au fil des ans une priorité partagée par les éleveurs, les organismes de sélection, les institutions et les collectivités territoriales des Hauts-de-France. Cette nécessité s'est traduite depuis 2011 par trois plans de sauvegarde et de valorisation successifs intégrant un contrat d'élevage «Maintien de la biodiversité» dont les grands traits sont rappelés à la fin de ce document.

Pour évaluer l'évolution et cibler l'action publique en faveur du renouveau de ces deux races, un Observatoire des races et des acteurs a été créé. Il s'agit d'un véritable outil de suivi et de pilotage du Plan de sauvegarde et de valorisation des chevaux Boulonnais et Trait du Nord. Historiquement mis en place par le Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France et l'Institut français du cheval et de l'équitation, il est alimenté essentiellement par la base de données SIRE et l'enquête annuelle réalisée par les organismes de sélection, que sont le Syndicat Hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, auprès des éleveurs.

Cette nouvelle édition est enrichie de témoignages d'utilisateurs professionnels qui ont un rôle clé à jouer dans la sauvegarde et valorisation de ces races au quotidien. Des actions spécifiques de développement des débouchés économiques sont en cours de mise-en-œuvre dans le cadre du troisième Plan de sauvegarde par les différents partenaires, en complément des actions déjà menées par les organismes de sélection.

2. Caractéristiques du cheval de trait Boulonnais



Le Boulonnais est un cheval de trait aux allures actives et brillantes. Il est très élégant et racé, ce qui le fait désigner souvent comme « le pur-sang du cheval de trait ».

ORIGINE

Beaucoup d'auteurs font remonter la naissance de la race au passage des armées romaines, rassemblées près de Boulogne par César en 54 avant Jésus Christ pour embarquer vers l'Angleterre. Deux mille cavaliers remontés sur des chevaux numides originaires d'Afrique du Nord restèrent dans la région. Leurs chevaux y auraient fait souche en se croisant avec la cavalerie indigène. Ce sang oriental très marqué chez le Boulonnais a pu, plus sûrement, être introduit à des époques plus récentes comme celles des Croisades, de l'Occupation espagnole ou du Premier Empire. Plus récemment, des étalons arabes ont été stationnés par les Haras nationaux dans le berceau de race et utilisés en croisement.

TYPE

Le Boulonnais est grand et puissant, façonné au XIX^{ème} siècle pour le travail des terres à betteraves et le charroi de celles-ci. Mais il existe des Boulonnais plus petits et plus légers, héritiers des juments mareyeuses très appréciées jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle pour le transport rapide du poisson des ports de la Manche vers Paris. Témoin de ce mariage entre le cheval et la mer, la marque au fer rouge toujours appliquée aujourd'hui sur l'encolure gauche, représente une ancre marine. Ces deux types de chevaux élevés pour deux types d'emploi expliquent la variabilité du standard morphologique : Taille : 1,60 m à 1,78 m / Poids : 650 à 900 kg.

ROBES

Le premier recensement des étalons réalisé par les Haras nationaux en 1778 montre que les robes dominantes étaient le noir et le bai foncé, robes aujourd'hui pratiquement disparues. Un siècle plus tard, en 1880 le gris est considéré comme un critère de pureté de la race. Aujourd'hui il domine largement, mais quelques juments sont alezanes. Les poulains naissent uniformément alezans. Cette robe, par la suite, peut évoluer vers le gris dans toutes ses nuances depuis le clair jusqu'au pommelé foncé, pommelé bleu, gris rouané, gris fer, gris étourneau, etc. Avec l'âge, le gris tourne généralement au blanc nacré et légèrement bleuté, le réseau sanguin veineux transparaissant sous la peau très fine.

CARACTÈRES MORPHOLOGIQUES

Face courte, chanfrein droit, front large et plat, arcade orbitaire peu saillante, ganaches fortes, arrondies, relevées à angle droit, bien écartées. Œil ouvert et vif, oreille petite et dressée, naseaux ouverts, bouche petite. Tête élégante, d'ensemble court et large, avec un peu trop d'empâtement dans l'attache de l'encolure chez le mâle. Chez la jument, tête un peu plus longue et moindre volume apparent. Encolure épaisse, souvent rouée, à crinière touffue de longueur variable. Garrot suffisamment sorti, dos droit et large chez les sujets bien conformés : reins larges et courts, croupe volumineuse, arrondie, bien musclée ; queue touffue, dont l'attache doit être assez haute. Poitrail large, côte ronde, flancs courts, sans excès de volume de ventre. Membres forts, aux saillies musculaires très accusées dans l'épaule et l'avant-bras, dans la cuisse et la jambe ; canons courts et épais, secs, articulations larges et solides. Contours généraux arrondis et elliptiques, d'où résulte un ensemble harmonieux et élégant.

AIRE D'EXTENSION

La Région Hauts-de-France regroupe actuellement 95 % des élevages dont 75 % dans le département du Pas-de-Calais, 10 % dans le Nord et 10 % dans la Somme. Le berceau de la race se situe à l'Ouest du département du Pas-de-Calais dans le secteur de Marquise et Desvres, il s'agit de

3. Caractéristiques du cheval Trait du Nord



Le Trait du Nord est un cheval de grande taille, charpenté, court, puissant, à l'ossature et la musculature importante. Sa souplesse et son engagement naturel le font se déplacer avec aisance.

ORIGINE

La robe est baie, rouanne, alezane et aubère, parfois gris fer ou noire. La taille au garrot oscille autour de 1m68 pour les juments et 1m75 pour les mâles, pour un poids de 800 à 900 kg, voire 1 000 kg pour les plus lourds !

La race a évolué à partir de 1850 pour répondre aux besoins importants en traction animale de l'agriculture, des transports et de l'industrie.

Cheval de travail courageux et attentif, la sélection de son caractère se fait naturellement puisque la plupart des poulinières sont encore attelées au collier. La conduite « au cordeau », particularité locale, demande un apprentissage précoce et patient mais l'éducation du poulain bien faite permet d'envisager tous les travaux de précision au pas ainsi que les efforts de traction de lourdes charges. Quand ce long travail d'apprentissage est effectué correctement, le poulain se prête de bonne grâce aux autres disciplines équestres et travaille à la voix.

Monté ou attelé, ses foulées amples, sa souplesse et son caractère courageux en font un compagnon très agréable.

Le Trait du Nord est un rameau des races de trait Belge et Néerlandaise avec lesquelles il ne formait, il y a 200 ans, qu'une seule race. Il a également gardé de l'infusion du sang de l'ancien cheval flamand la grande taille et les pieds larges, adaptés aux sols marécageux.

L'avènement de la traction mécanique a d'abord orienté le cheval vers la production de viande, mais aujourd'hui les défis des énergies renouvelables et du développement durable ouvrent de nouvelles perspectives au cheval Trait du Nord : en milieu rural, urbain ou naturel, il s'adapte et rend service aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers, dans une démarche environnementale.

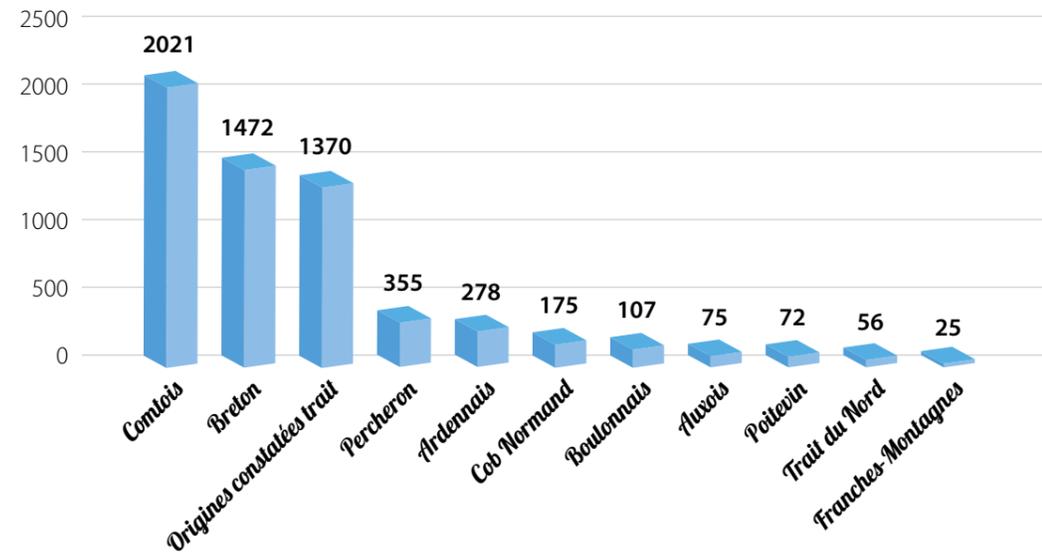
UN PATRIMOINE VIVANT À PRÉSERVER

Le berceau de la race est localisé dans le Hainaut, à la frontière Belge, dans le Nord de la France. Aujourd'hui, les reproducteurs sont recensés principalement dans le Nord, le Pas-de-Calais (hors territoires côtiers), en Picardie, puis de la Normandie jusqu'aux Ardennes et la région Aixoise. La localisation s'est élargie progressivement jusqu'au Pyrénées en France, mais aussi plus récemment jusqu'en Espagne ou le Royaume-Uni !

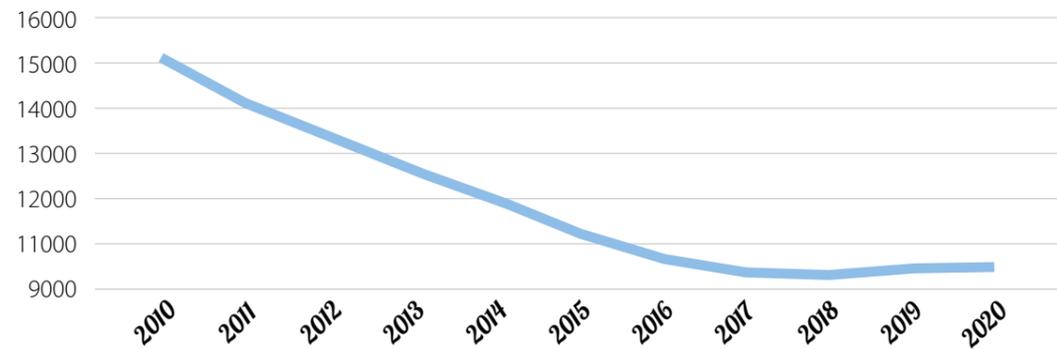
4. Evolution des chevaux de trait en France

La France recense 6184 propriétaires d'au moins une jument ayant été conduite à la saillie au cours de l'année 2020. Les races Boulonnaise et Trait du Nord se classent respectivement en 6ème et dernière place du classement des 9 races de trait françaises auxquelles s'ajoutent les Franches-Montagnes et les origines constatées trait.

NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES DE JUMENTS DE TRAITS SAILLIES PAR RACE EN 2020



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUITS DE TRAIT IMMATICULÉS PAR ANNÉE EN FRANCE

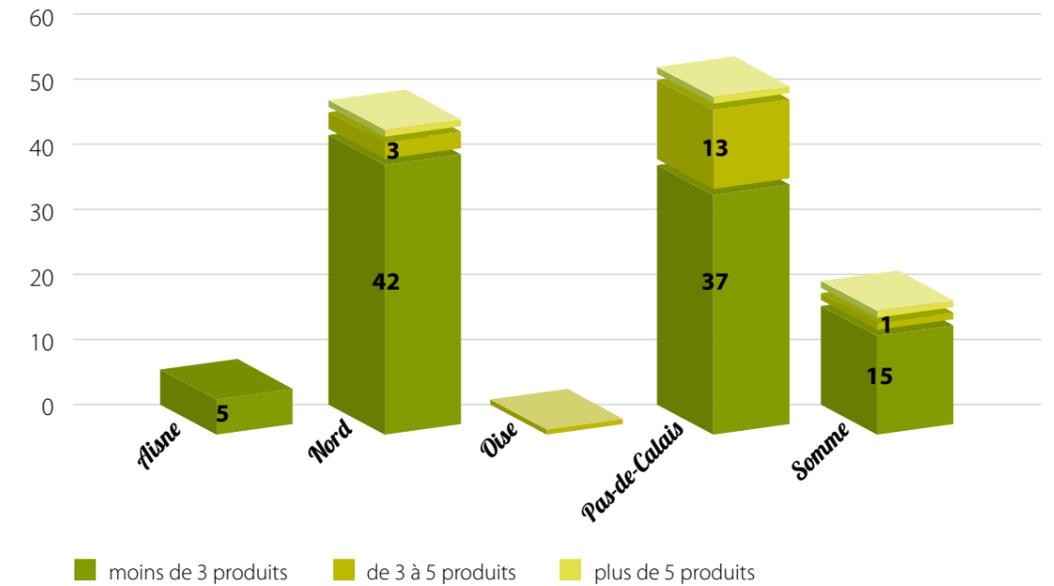


Depuis 2010, la production de chevaux de trait connaît une baisse constante sur l'ensemble du territoire : le nombre de produits immatriculés passe de 15 222 en 2010 à 9 449 en 2020 soit une diminution de 38 %. Néanmoins cette baisse semble se stabiliser depuis 2017.

5. Evolution des chevaux de trait en région Hauts-de-France

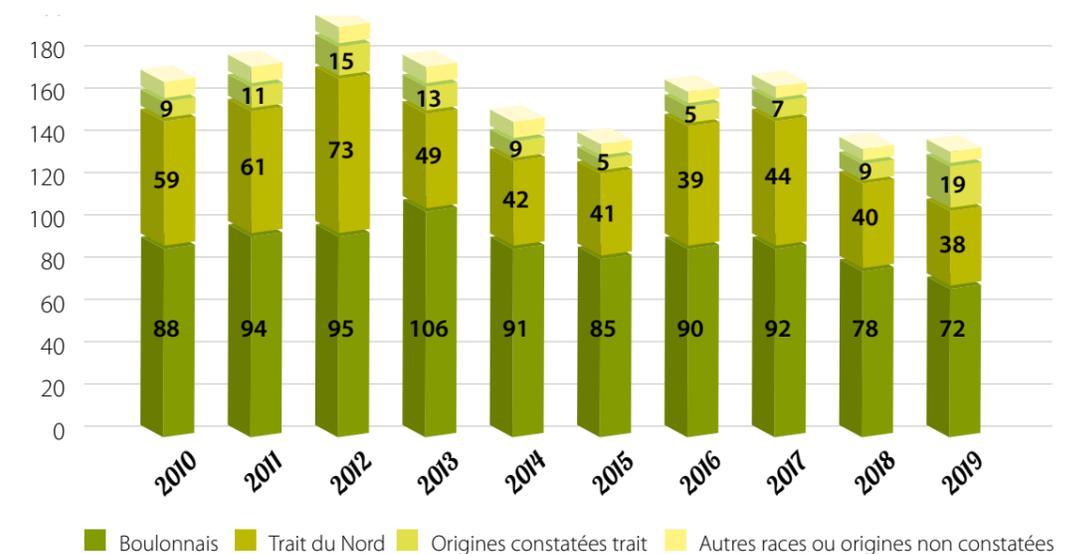
La région Hauts-de-France compte 121 lieux d'élevage de chevaux de trait en 2020, la plupart produisant moins de 3 produits immatriculés (ou poulains) par an. Le lieu d'élevage est celui où le poulain a été identifié sous la mère au cours de sa 1ère année. La majorité de ces structures se situent dans le Pas-de-Calais (43 %), puis le Nord (38 %), la Somme, l'Aisne et enfin l'Oise.

REPARTITION DES ÉLEVAGES DE CHEVAUX DE TRAIT PAR DEPARTEMENT ET PAR TAILLE EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2020



Le nombre de lieux d'élevage, lieux sur lesquels a été déclarée au moins une naissance, fluctue ces dix dernières années en Hauts-de-France et **semble aujourd'hui se stabiliser** à plus ou moins 140. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le nombre de propriétaires de juments saillies pour produire en race Boulonnaise ou Trait du Nord ; un même lieu d'élevage peut regrouper plusieurs propriétaires. La production de chevaux Boulonnais et Trait du Nord est très majoritairement régionale.

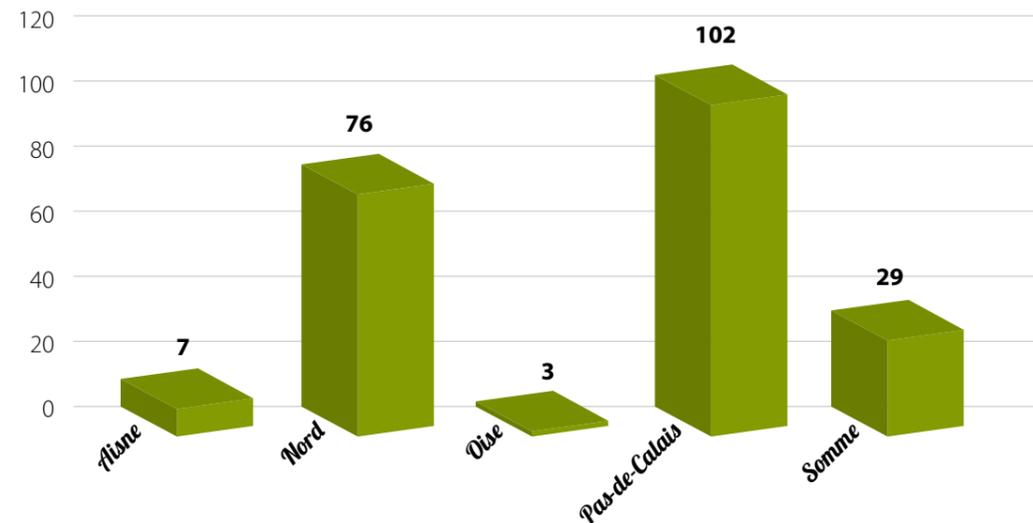
ÉVOLUTION DES LIEUX D'ÉLEVAGE DE CHEVAUX DE TRAIT EN HAUTS-DE-FRANCE SELON LA RACE



D'après les réponses à l'enquête annuelle réalisée par les organismes de sélection auprès des éleveurs, la moitié d'entre eux sont du secteur agricole (agriculteurs ou salariés). Parmi les éleveurs retraités, la tendance s'inverse avec une majorité non issue du secteur agricole.

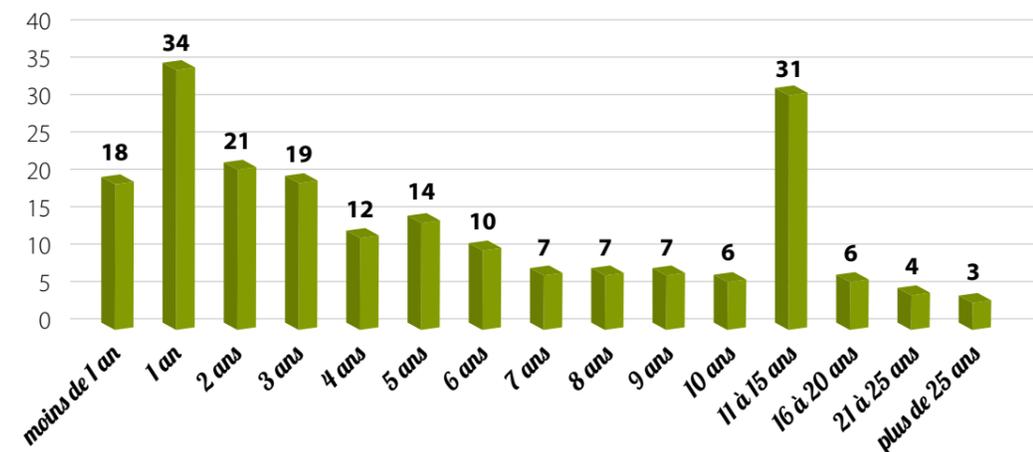
Un total de 217 poulains immatriculés est recensé en 2020 en Hauts-de-France principalement dans le Pas-de-Calais (47 %) et le Nord (35 %).

NOMBRE DE POULAINS DE TRAIT IMMATRICULÉS PAR DÉPARTEMENT EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2020



200 chevaux de trait ont été vendus en Hauts-de-France en 2020 ; les ventes sont comptabilisées dès lors que la carte d'immatriculation du cheval est mise à jour et donc que le changement de propriétaire est effectif. Ce sont le plus souvent des poulains âgés d'un an ou des chevaux âgés de 11 à 15 ans reconvertis vers une nouvelle orientation. Une nette partie des ventes (64 %) est réalisée jusqu'à l'âge de 6 ans.

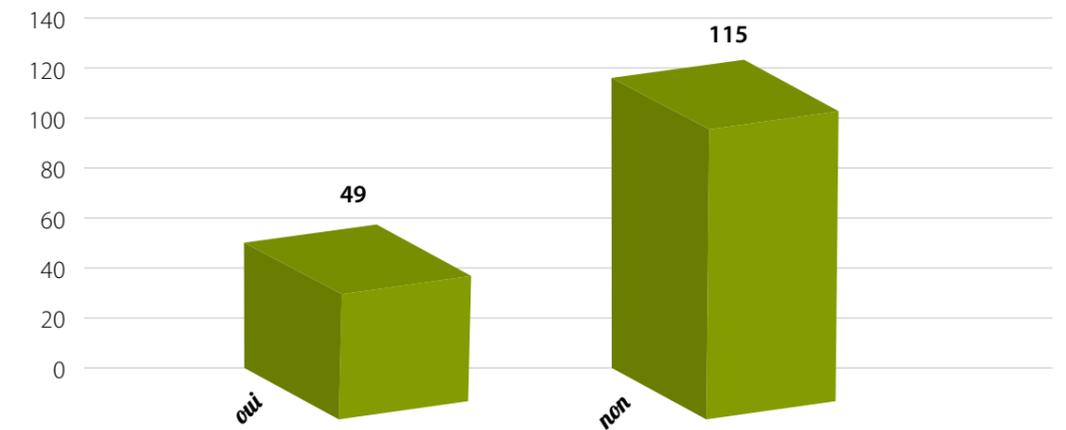
RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IMMATRICULATION DES CHEVAUX DE TRAIT SELON LEUR ÂGE EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2020



Le pâturage mixte qui associe plusieurs espèces d'herbivores (en général équins et bovins) sur une même parcelle n'est pas une pratique très développée bien que ses effets soient positifs sur les animaux (parasitisme) et sur la valorisation de l'herbe. Selon l'enquête annuelle réalisée, seuls 30 % des éleveurs le pratiquent. **Le développement de cette pratique**

pourrait permettre d'augmenter la part de foncier accessible aux chevaux dans certains élevages.

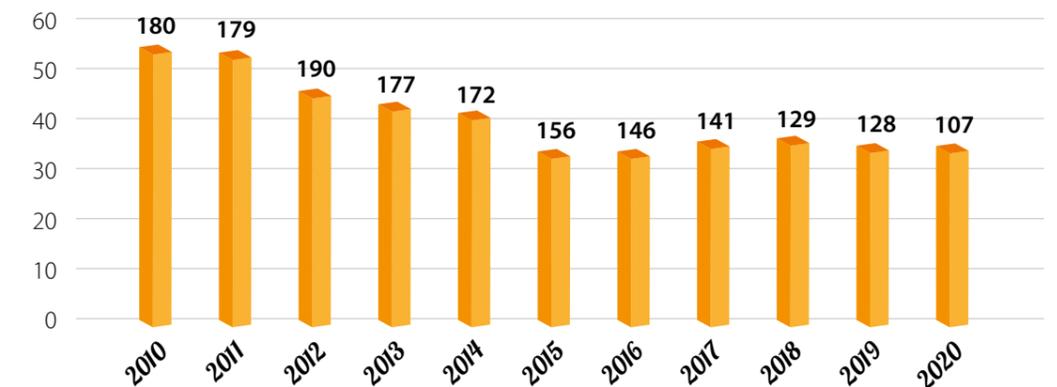
PRATIQUE DU PÂTURAGE MIXTE



6. Evolution de la race Boulonnaise

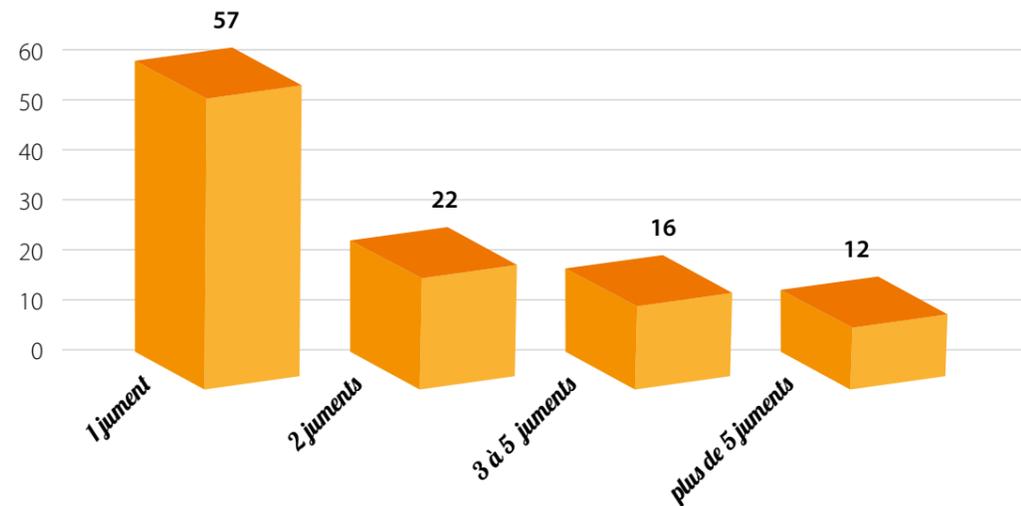
Le nombre de propriétaires de juments saillies pour produire en race Boulonnaise a diminué d'environ 40 % ces dix dernières années.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE BOULONNAISE



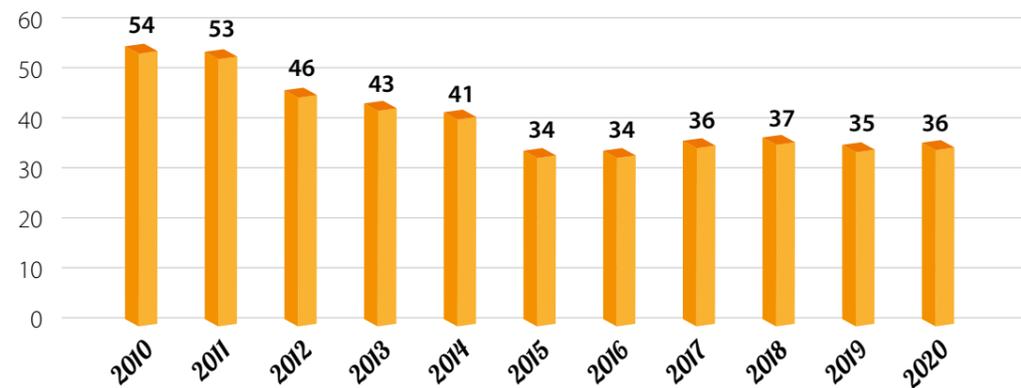
La majorité des élevages est de faible taille puisque, pour l'année 2020, 53 % des propriétaires ne mettent qu'une jument à la saillie.

NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES SELON L'EFFECTIF DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE BOULONNAISE



Le nombre d'étalons Boulonnais actifs par année de saillie a diminué de 66 % de 2010 à 2020 mais s'est stabilisé à environ 35 depuis 2015.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTALONS BOULONNAIS ACTIFS PAR ANNÉE DE SAILLIE



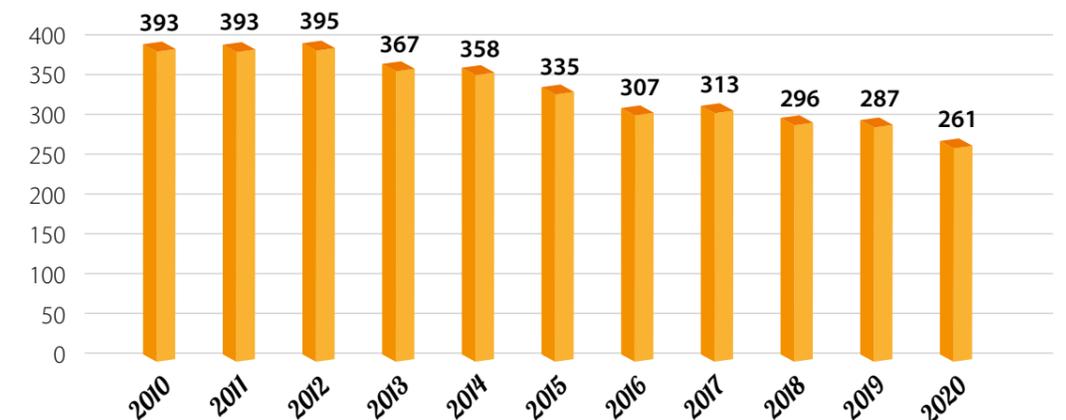
70 % des étalons Boulonnais approuvés pour la monte en 2020 se trouvent en Hauts-de-France et 17 % d'entre eux en Seine-Maritime. La principale zone d'élevage de la race reste inféodée au berceau d'origine de la race.

LOCALISATION DES ÉTALONS BOULONNAIS EFFECTUANT LA MONTE EN 2020



Le nombre de juments saillies a diminué de 66 % depuis 2010 et continue à baisser chaque année.

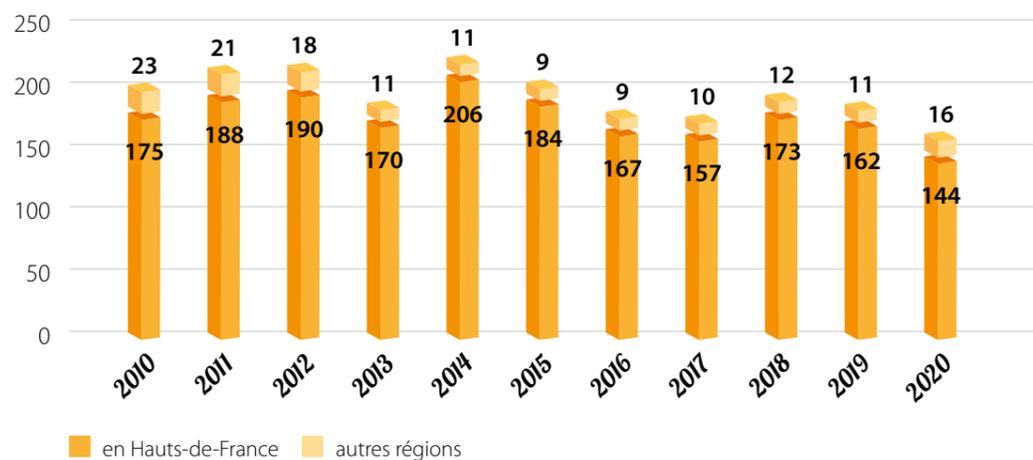
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE BOULONNAISE



La production de poulains immatriculés est très majoritairement régionale (90 % en 2020). Celle-ci a progressé de 2010 à 2014 en Hauts-de-France. Cette évolution favorable peut être attribuée au contrat d'élevage régional « Maintien de la biodiversité » créé en 2010 dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation 2011-2014.

Un tassement est ensuite apparu, probablement lié à des insuffisances s'agissant du renouvellement générationnel et de débouchés économiques à la fois en termes de volume et de rémunération des éleveurs. Les Plans de sauvegarde et de valorisation qui ont suivi de 2015 à 2018 et de 2019 à 2022 ont été davantage axés sur le développement de filières. **Seule la commercialisation des chevaux produits à leur juste valeur permettra de relancer ou maintenir la production sur le long terme.**

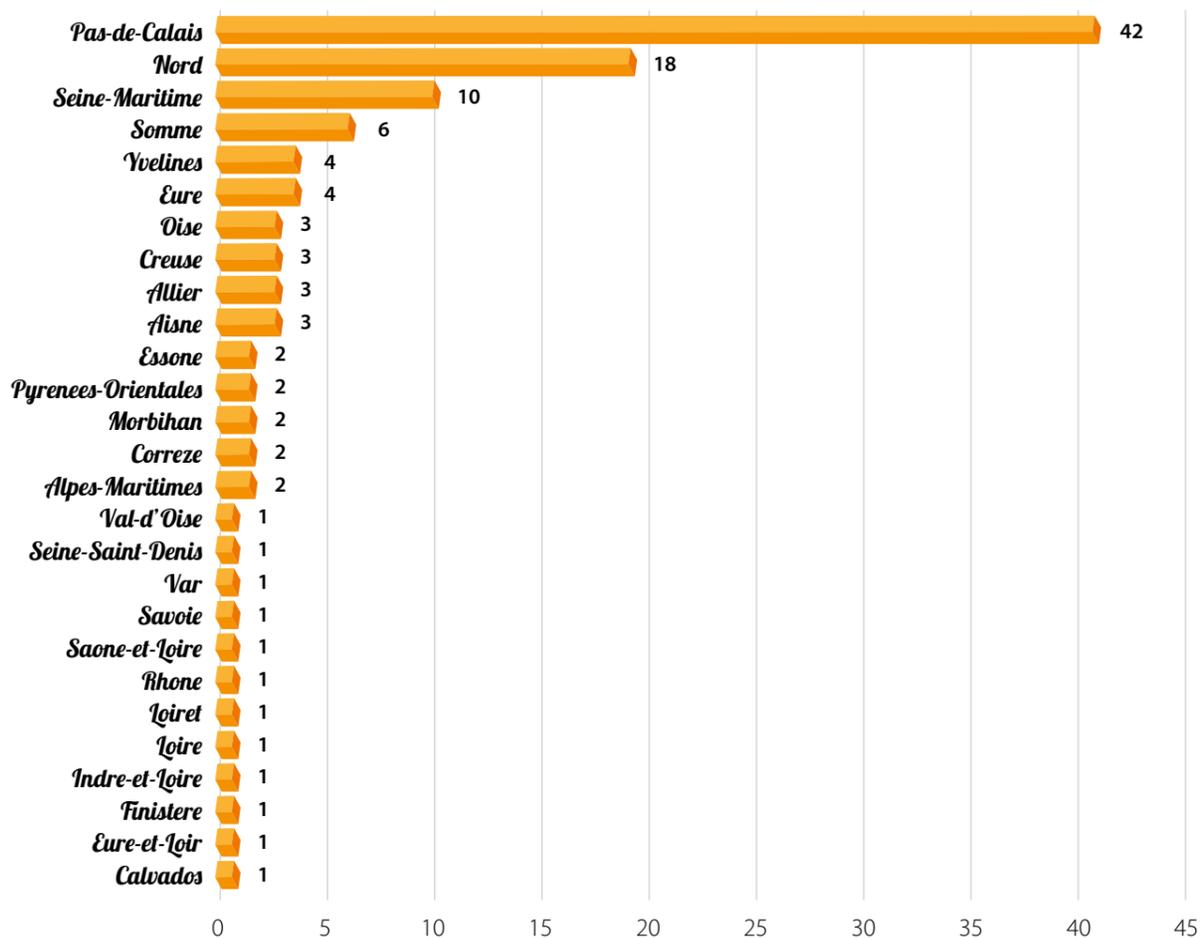
EVOLUTION DU NOMBRE DE POULAINS BOULONNAIS IMMATICULÉS PAR ANNÉE



118 changements de carte d'immatriculation de chevaux Boulonnais ont été comptabilisés en 2020 dont 61 % dans la région Hauts-de-France.

Le graphique ci-dessous présente les départements de résidence des personnes ayant acheté un cheval Boulonnais au cours de l'année 2020. Les départements sont classés par ordre décroissant selon le nombre de transactions réalisées. La majorité des Boulonnais commercialisés reste dans le berceau d'élevage de la race qui s'étend des Hauts-de-France à la Seine-Maritime.

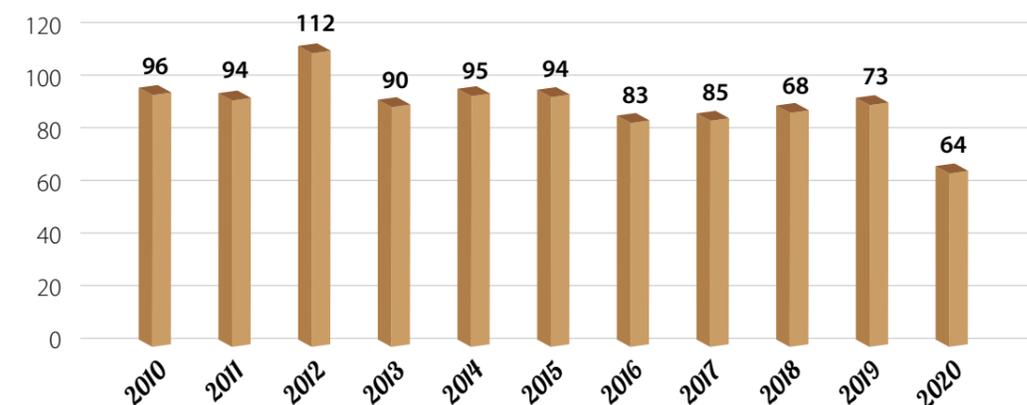
TRANSACTIONS EN 2020 POUR LA RACE BOULONNAISE



7. Evolution de la race Trait du Nord

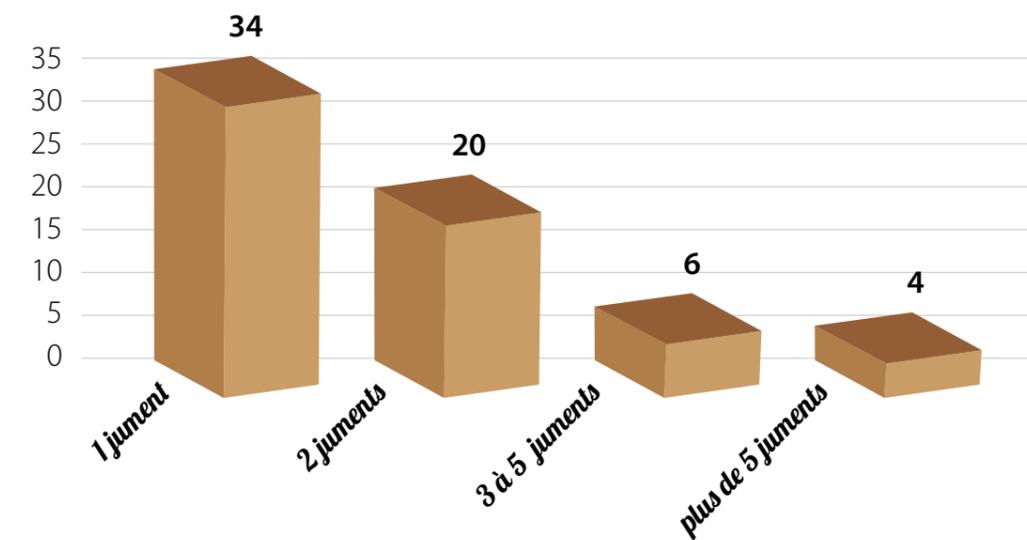
Le nombre de propriétaires de juments saillies pour produire en race Trait du Nord a diminué d'environ 33 % ces dix dernières années. Le contrat d'élevage régional « Maintien de la biodiversité » créé en 2010 dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation 2011-2014 a permis de maintenir cet effectif jusqu'en 2015. Les chevaux alors produits n'ont pour autant pas trouvé davantage de débouchés. La diminution du nombre de propriétaires s'en est suivie depuis et semble se stabiliser à plus ou moins 70.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE TRAIT DU NORD



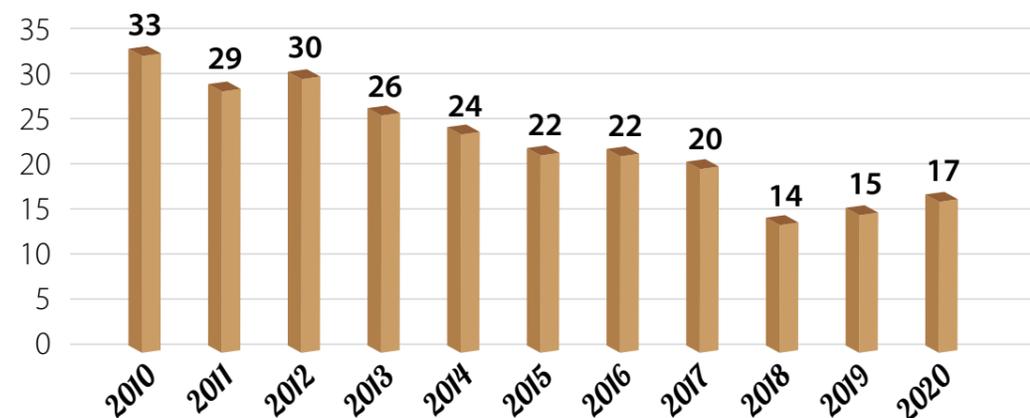
La majorité des élevages est de faible taille puisqu'en 2020, 53 % des propriétaires ne mettent qu'une jument à la saillie.

NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES SELON L'EFFECTIF DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE EN RACE TRAIT DU NORD



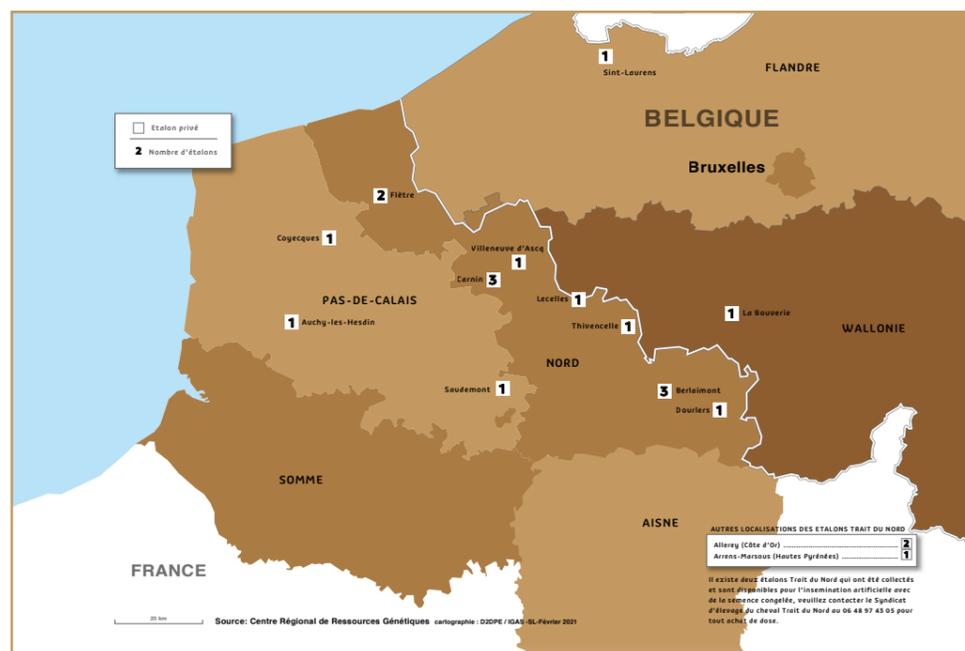
Le nombre d'étalons approuvés pour produire en race Trait du Nord actifs, c'est-à-dire ayant réalisé au moins une saillie, par année a diminué de 40 % de 2010 à 2020.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTALONS APPROUVÉS POUR PRODUIRE EN RACE TRAIT DU NORD ACTIFS PAR ANNÉE



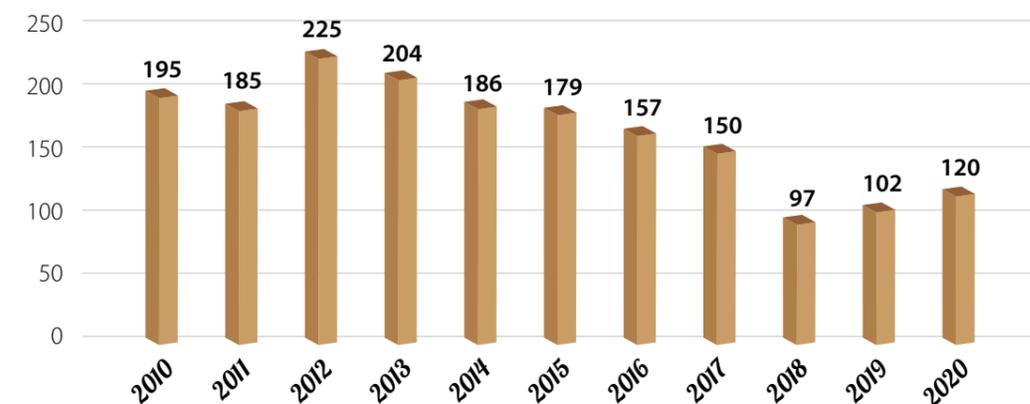
70 % des étalons approuvés pour produire en race Trait du Nord pour la monte en 2020 se trouvent en Hauts-de-France dont 55 % d'entre eux dans le département du Nord.

LOCALISATION DES ÉTALONS TRAIT DU NORD EFFECTUANT LA MONTE EN 2020



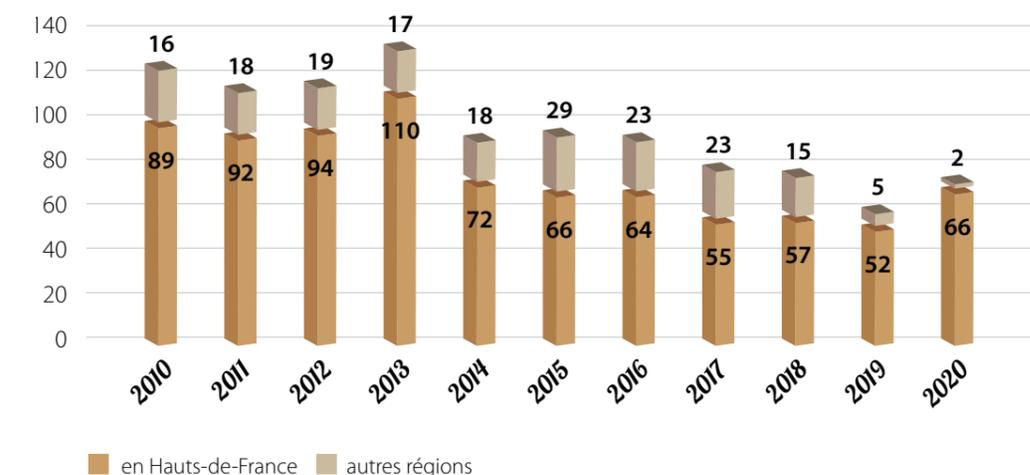
Le nombre de juments saillies a diminué de 38 % depuis 2010. L'évolution de cette courbe est corrélée à celle du nombre de propriétaires de juments saillies pour produire en race Trait du Nord présentée précédemment. De la même façon, le contrat d'élevage régional « Maintien de la biodiversité » créé en 2010 dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation 2011-2014 a permis de maintenir le nombre de juments actives jusqu'en 2014 et depuis celui a diminué en raison du manque de débouchés rémunérateurs.

EVOLUTION DU NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES POUR PRODUIRE LA RACE TRAIT DU NORD



La production de poulains immatriculés est très majoritairement régionale (97 % en 2020). Les effets favorables du contrat d'élevage régional « Maintien de la biodiversité » créé en 2010 dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation 2011-2014 sont constatés jusqu'en 2015 avec plus ou moins de réussite par année selon la fertilité moyenne des juments saillies. La diminution globale de 35 % ces dix dernières années semble stoppée avec une tendance à nouveau légèrement à la hausse.

EVOLUTION DU NOMBRE DE POULAINS TRAIT DU NORD IMMATRICULÉS PAR ANNÉE



61 changements de carte d'immatriculation de chevaux Trait du Nord ont été comptabilisés en 2020 dont 61 % dans la région Hauts-de-France.

8. Gestion génétique des deux races

DES RACES RÉGIES PAR DES RÈGLEMENTS DE STUD-BOOK

Des règlements fixent les conditions d'inscription au stud-book du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Ils sont établis par les commissions du studbook respectives et approuvés par le Ministère de l'agriculture et de la pêche. Pour pouvoir produire au sein du stud-book de chaque race, les candidats étalons doivent avoir été examinés par la commission nationale d'approbation et avoir obtenu un avis favorable ; les femelles de la race ne sont pas soumises à approbation pour la reproduction.

DES SITUATIONS DE CONSANGUINITÉ ÉLEVÉE GÉRÉES AU QUOTIDIEN

Le taux de consanguinité moyen de la population Boulonnaise (chevaux nés entre 2014 et 2018) est estimé à 4,92 %, ce qui sous-entend que chaque individu de la race est aujourd'hui issu de cousins germains... Le taux de consanguinité moyen de la population Trait du Nord est estimé grossièrement en raison des importations de reproducteurs pratiquées depuis plusieurs décennies et par conséquent ne reflète pas la réalité de la race.

La consanguinité du produit à naître est fonction du lien de parenté existant entre la jument et l'étalon choisi. Un taux de consanguinité élevé peut devenir problématique pour un individu avec l'apparition de tares génétiques, la diminution de la fertilité, ... et doit être évité.

Pour ces raisons, il est fondamental de raisonner les choix d'accouplement des juments afin d'obtenir des poulains présentant un coefficient de consanguinité le plus faible possible. Pour cela, les éleveurs disposent de plusieurs outils permettant de raisonner les choix d'accouplement de leur(s) jument(s) pour lutter contre la consanguinité et préserver la diversité génétique de la race, à savoir :

- o la connaissance de la généalogie des reproducteurs sur cinq générations. En lien avec les organismes de sélection des deux races, le Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France (CRRG) édite chaque année, depuis 1990 pour la race Boulonnaise et depuis 1992 pour la race Trait du Nord, un annuaire des étalons approuvés disponibles pour la reproduction.
- o la liste des ancêtres majeurs de la race (chevaux qui ont été les plus utilisés comme reproducteurs et qui sont responsables d'une proportion élevée des gènes de la population raciale actuelle) et leur importance chez un individu ; cette liste est établie par l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) en lien avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
- o la simulation de croisement avec le calcul du coefficient de consanguinité du produit à naître. En lien avec l'IFCE et le CRRG, un tableau indiquant le coefficient de consanguinité du produit à naître avec chacun des étalons approuvés par race (64 étalons Boulonnais et 22 étalons Trait du Nord en 2021) est disponible sur demande auprès des organismes de sélection des deux races.

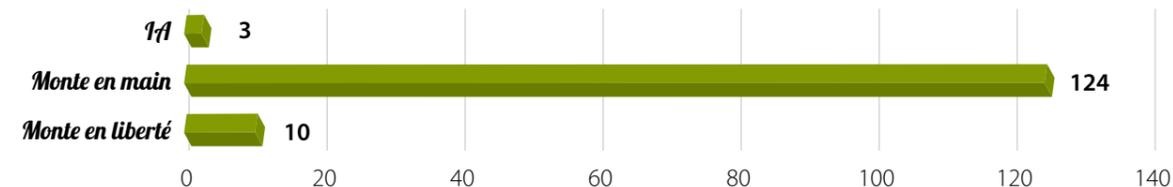
UNE CONSERVATION PÉRENNE DE CES PATRIMOINES GÉNÉTIQUES

Compte-tenu des incertitudes liées à la sauvegarde du patrimoine génétique de ces deux races, une conservation définitive de ce patrimoine par la constitution d'une cryobanque est assurée. Des étalons Boulonnais et Trait du Nord sélectionnés pour leurs origines distinctes, leur représentativité du standard de leur race et leurs aptitudes sont collectés pour produire des doses de semences congelées. L'IFCE, par le biais du programme national CRB-Anim clôturé en 2020, et le CRRG, sur son budget propre, procèdent régulièrement à la collecte d'étalons. Les doses produites sont versées à la Cryobanque nationale et, dans la mesure du possible, un stock résiduel actif est conservé au profit des éleveurs. Un total de 14 étalons Boulonnais et de 4 étalons Trait du Nord de lignées distinctes ont été collectés fin 2020.

NOM	RACE	DOSES CRYOBANQUE	DOSES DISPONIBLES
BOURGEOIS DE CUCQ	BOUL	92,75	40,38
CHARMANT	BOUL	77,62	33,75
CHARMANT DE LA COURSE	BOUL	49,25	42,88
ELITE DE VIEF	BOUL	28,25	63,63
ESOPE	BOUL	125,38	100,00
FILOU	BOUL	0,12	-
FOUDROYANT	BOUL	-	19,50
HOP	BOUL	12,37	-
NENUPHAR 90	BOUL	19,31	-
NOICHOC	BOUL	90,12	-
OASIS DU BONCOIN	BOUL	14,00	-
OSLO 55	BOUL	100,00	20,38
PAGERO 2	BOUL	100,00	95,75
URUS	BOUL	29,81	98,88
CARL DE BAUDE	TDN	27,00	-
DAAN VAN DE BEEKSEWEG	TDN	100,00	44,75
KIWI DU CHEVAL BLANC	TDN	77,50	-
RONNY KING VAN DE PAARDEHOEVE	TDN	45,00	55,63

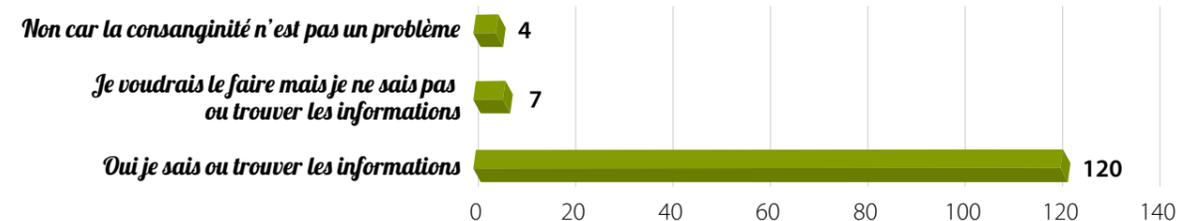
Selon l'enquête annuelle réalisée par les organismes de sélection auprès des éleveurs, la technique de reproduction la plus utilisée est la monte en main. Celle-ci doit être accompagnée d'une bonne gestion du cheptel d'étalons et de leur rotation sur le territoire pour permettre de conserver une bonne diversité génétique et ne pas influencer défavorablement sur la consanguinité.

TECHNIQUE DE REPRODUCTION



Les éleveurs sont conscients des niveaux actuels de consanguinité raciale et des effets engendrés. Plus de 90 % d'entre eux disent tenir compte de ce critère pour raisonner les accouplements de leur(s) jument(s).

PRISE EN COMPTE DE LA CONSANGUINITÉ



9. Commerce, utilisation et valorisation

En 2019, l'analyse des transactions révèle que :

o 87 Boulonnais ont été commercialisés dont

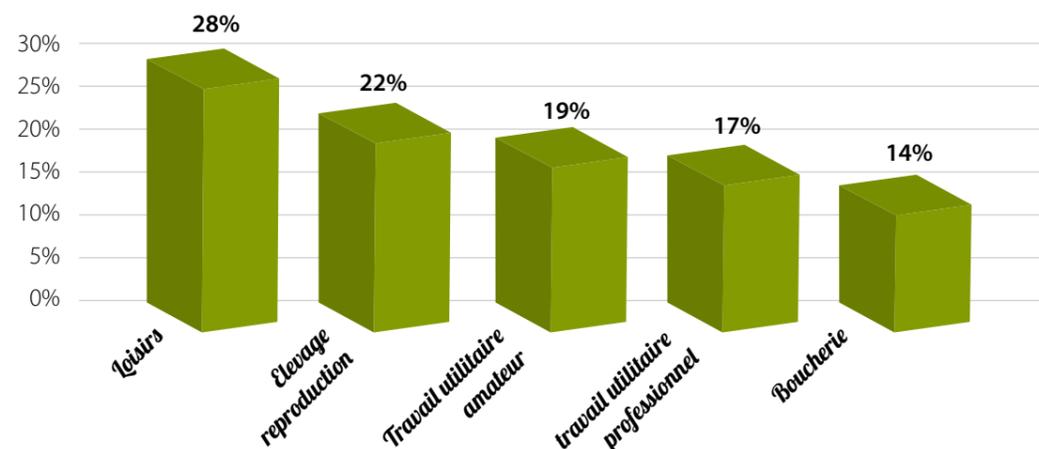
- 34 chevaux (39 %) pour du loisir, 8 d'entre eux étaient débourrés. Les tarifs fluctuent entre 1 500 € et 4 300 €, le prix moyen étant de 3 000 €, en fonction de leur âge et formation. Les chevaux non débourrés ont été vendus entre 1 000 € et 2 500 € avec une moyenne de 1 675 € ; 5 d'entre eux ont été exportés en Belgique ou Espagne.
- 16 chevaux (18 %), dont 10 femelles, pour la reproduction ; leur prix varie de 650 € à 1 500 € sans lien avec leur âge.
- 11 chevaux (13 %) en boucherie pour un prix variant de 400 € à 1 800 €.
- 1 cheval pour débarder.

o 52 Trait du Nord ont été commercialisés dont

- 19 chevaux (36 %) pour du loisir, 6 d'entre eux étaient débourrés. Les prix varient de 1 500 € à 4 000 € en fonction de leur formation avec une moyenne de 3 700 €. Les chevaux non débourrés ont été vendus entre 750 € et 2 000 €, avec un prix moyen de 1 170 € nettement inférieur aux chevaux débourrés. Il ne semble pas y avoir de lien entre l'âge et le prix.
- 10 chevaux (19 %) pour la reproduction avec un prix moyen de 1 140 € dans une fourchette variant de 1 000 € pour des poulains âgés de 6 à 9 mois à 2 500 € pour des chevaux âgés de 3 ans.
- 5 chevaux (10 %) en boucherie âgés de 1 à 2 ans avec un prix moyen de 1 200 €.
- 2 jeunes chevaux non débourrés pour travailler ou débarder avec un prix moyen de 1 350 €.
- 2 chevaux exportés en Belgique et 2 chevaux importés de Belgique.

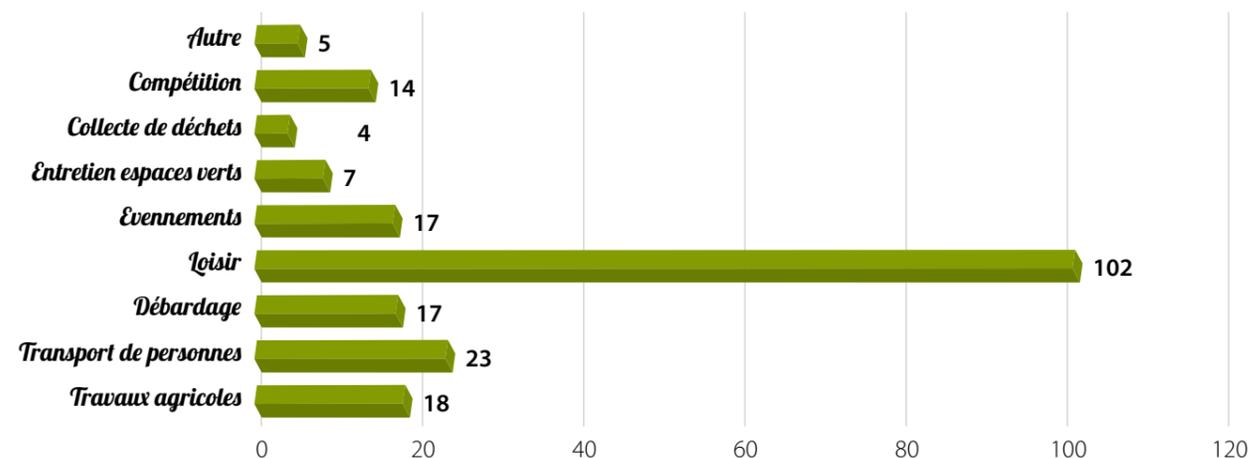
En 2020, l'analyse des ventes a été réalisée conjointement pour les deux races. **La destination principale des chevaux reste le loisir et la reproduction, puis le travail et enfin la boucherie.**

DESTINATION DES CHEVAUX VENDUS (PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)



Selon l'enquête 2020 réalisée par les organismes de sélection, les activités des utilisateurs sont très variées, celles de loisir étant prédominantes.

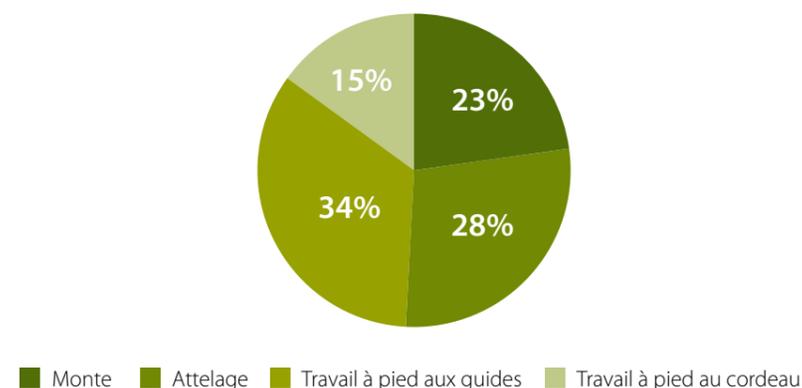
ACTIVITÉS RÉALISÉES



Les chevaux utilisés pour ces activités sont très majoritairement Boulonnais (116 chevaux) et Trait du Nord (113 chevaux), seuls 16 sont issus d'autres races.

87 % des répondants déclarent débourrer leurs chevaux eux-mêmes, les autres ayant recours à un prestataire. 4 orientations de débourrage sont pratiquées avec un équilibre relatif entre elles.

TYPE DE DÉBOURAGE



Selon l'enquête 2020 réalisée par les organismes de sélection, **les professionnels, à titre principal ou secondaire, sont très peu nombreux (4 %) au regard des amateurs. Ils ont cependant un rôle clé à jouer quant à la visibilité et au rôle des races de trait au sein du territoire.**

Afin de contribuer au développement des prestations hippomobiles, **un annuaire des professionnels disposant d'un numéro de SIRET est en cours de réalisation** sur la base du volontariat, dans le cadre d'un **plan d'action plus vaste** initié par les partenaires du plan de sauvegarde 2019 2022.

10. Témoignages **o Wivina GOLIASSE, gérante de la Sarl Caval'Trait**



« Je m'appelle Wivina GOLIASSE, je suis âgée de 24 ans quand je quitte mon poste de technicienne en production porcine à la Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais pour créer ma société Caval'Trait de prestation de services en traction animale avec des chevaux Trait du Nord. Pourquoi ce nom ? « Cavale » signifie jument de race et fait référence à ma première jument Trait du Nord Udine de Bellaing avec qui tout a commencé et « Trait » pour cheval de Trait.

Mon but est de développer la prestation en traction animale avec des chevaux de races locales que j'ai découverts en 2006 grâce au Pôle Cheval Trait du Nord. Je veux, à mon échelle, essayer de sauvegarder une race menacée, développer le travail du cheval en ville et en forêt. Afin de préserver un savoir-faire ancestral local, mes chevaux sont menés au cordeau pour le débardage.

Aujourd'hui, presque 10 ans après sa création, la société a bien évolué. Nous sommes maintenant deux. Loïc DUPONT m'a rejoint en juillet 2017, nous sommes devenus les inséparables des Trait du Nord. Comme une bonne paire de chevaux nous continuons à faire évoluer la société et nous embauchons régulièrement des saisonniers.

Nous avons aujourd'hui huit chevaux à la maison, dont une poulinière qui nous permet de former et de renouveler l'écurie de travail qui s'agrandit au fur et à mesure que la société se développe, ou de valoriser les poulains à la vente.

Je pense et je suis même certaine d'avoir pris la bonne décision il y a dix ans quand j'ai quitté le confort d'un CDI. Aujourd'hui nous travaillons en débardage en période hivernale et en ville l'été. Nous effectuons l'arrosage de massifs, le ramassage des sapins mis à disposition des commerçants, ainsi que l'arrachage des plantes annuelles pour la commune de Saint Amand-Les-Eaux (59). Celle-ci nous fait confiance depuis le début. Des balades en voitures hippomobiles font également parties de nos prestations. Nous assurons la collecte des déchets verts pour la Communauté de communes du Pévèle-Carembault et de nouveaux projets sont en cours de réflexion.



Le Trait du Nord est, avec le Boulonnais, l'une des races de chevaux de trait les plus menacées en France, nous espérons par le biais du travail, du loisir et de tous les passionnés qui les entourent les préserver de l'extinction qui les menace depuis des décennies. »

o Mélanie CORBIER, 31 ans, éleveuse et surtout utilisatrice de chevaux Trait du Nord depuis 25 ans

« L'amour et la passion du Trait du Nord, nous a été transmise à mes parents, mon frère aîné ainsi qu'à moi-même par un ancien éleveur aujourd'hui décédé M. René Dujardin.

Nous continuons d'utiliser cette race régionale afin de contribuer à sa sauvegarde mais également pour ses différentes qualités. Volontaire, doux et calme, courageux, sportif et surtout polyvalent.

Notre structure «Trait du Nord du Moulin» a pour but de montrer la race Trait du Nord sous différents aspects.

1. Valorisation du cheval de travail et utilitaire : réalisations de prestations de collecte de déchets et de sapins, de démonstrations de cheval au travail, de mariages, d'animations lors de fêtes, de spectacles vivants, de promenades de public en calèche.
2. Valorisation du cheval de loisir et de compétitions : représentations lors de concours nationaux d'attelage. Nos chevaux sont polyvalents tant en épreuves d'attelage que sous la selle et ont déjà remporté plusieurs médailles.
3. Valorisation de notre race régionale française par l'élevage afin de garder ce patrimoine régional et de perdurer dans nos activités.

De par toutes ses qualités, le Trait du Nord est un compagnon de vie idéal et un collaborateur de travail hors pair. »

o Patrick VANGENEBERG, éleveur de chevaux Trait du Nord

« Nous sommes installés à Lecelles (59) dans le valenciennois. Mon enfance a été bercée par les animaux et notamment les chevaux car mes parents et grands-parents étaient agriculteurs. Mon père passionné par les Trait du Nord s'est mis à produire des poulains et j'ai pris la relève. Nous avons actuellement 12 chevaux chez nous dont 4 poulinières et un étalon.

Notre objectif est de participer aux concours de modèles et allures, de débarrasser les poulains nés à la maison et de les vendre pour le débardage, le travail dans les vignes ou bien en ville, et aussi pour le loisir monté ou attelé. Nous travaillons nos chevaux au cordeau qui est une pratique locale, nous menons avec une seule main ce qui nous permet d'avoir l'autre libre pour guider un outil.

Nous faisons tout notre possible pour sauver la race Trait du Nord grâce au soutien du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord et également de la Région Hauts-de-France. »

o Cloé DELMOTTE, 27 ans, prestataire en traction hippomobile à La Comté (62)

« Je suis prestataire en traction hippomobile depuis 2017 après avoir obtenu mon CS Utilisateur de chevaux attelés au Lycée agricole de Coulogne.

Passionnée de chevaux depuis mon plus jeune âge, j'ai commencé à monter à cheval à l'âge de 4 ans.

Mon conjoint et moi-même sommes propriétaires de 6 chevaux Trait du Nord. J'ai acheté ma première jument Trait du Nord grâce à la rencontre avec M. et Mme FORET, débardeurs à Maissoncelle (62). Ils m'ont appris le débardage à cheval, la « mène au cordeau » et m'ont permis de rencontrer des éleveurs de chevaux Trait du Nord et Boulonnais.

Les Calèches de l'Artois qui est le nom de mon **entreprise propose ses services dans l'événementiel : mariages, marchés de Noël, foires, expositions, etc., du transport de personnes (navette verte, éco-Taxi...), de la balade en calèche, du débouillage et de la valorisation de chevaux à l'attelage mais aussi de la pension.**

J'ai pour projet de développer mon activité en proposant de la collecte hippomobile ou du ramassage scolaire dans le Pas-de-Calais. »

o Sébastien VINCENT, à la découverte de ses multiples casquettes

La visite commence dans le musée du Cheval de Trait de Sacy-le-Grand (60) créé par le grand-père de Sébastien, repris par son père par la suite puis maintenant par Sébastien lui-même, sans oublier sa mère qui œuvre dans l'association qui s'occupe de la restauration et de l'entretien du fond patrimonial du musée. **Le musée regroupe une grande collection de colliers de travail anciens venant de la France entière et une centaine de véhicules hippomobiles anciens : des véhicules utilitaires de transport, de commerce ou de travaux agricoles mais aussi des véhicules de prestige tels que des mail-coach.** Ces véhicules témoignent de l'histoire de l'utilisation du cheval et du cheval de trait en particulier.



QUELQUES DATES

- o 2001 : Sébastien commence à travailler avec les chevaux en prestations et démonstrations, participe à des compétitions avec les chevaux de trait notamment les Trait du Nord de l'écurie BONVARLET
- o 2009 : il sort du Haras du Pin avec une formation BPJEPS
- o 2010 : installation à Sacy-le-Grand
- o 2012 : arrêt de la compétition avec les chevaux de trait, début de la compétition avec des chevaux de sport dont le circuit permet de participer à des compétitions internationales, d'avoir une plus grande visibilité médiatique et donc d'avoir plus de sponsors.
- o 2014 : sélection dans l'équipe de France d'attelage pour les Jeux équestres mondiaux de Caen



- Le cheval de trait, complémentaire du cheval de sang :

Et effectivement la **notoriété acquise en compétition de haut niveau a joué son rôle dans le développement économique de l'entreprise de Sébastien puisqu'elle a permis d'ouvrir des portes, notamment pour accéder à certains salons ou bien d'obtenir des prestations intéressantes aussi bien à Paris, que sur les champs de courses ou bien avec les sites des grands châteaux de France.** Cette nouvelle notoriété cumulée à la renommée familiale, acquise depuis 3 générations grâce aux innombrables prestations réalisées par la famille VINCENT et leurs chevaux de trait, permettent un bouche-à-oreille qui fonctionne très bien ainsi qu'un démarchage via les réseaux sociaux.



Aujourd'hui, les prestations avec les chevaux de Trait représentent 50% du chiffre d'affaires de l'entreprise, avec une grosse part réalisée dans l'événementiel et le transport de personnes principalement l'été grâce à la mise en place de partenariat avec le Château de Chantilly, les villes de Compiègne, Beauvais et d'autres villes de l'Oise. Les prestations sont concentrées sur 8 mois de l'année avec au minimum 2 sorties par semaine.

La structure compte aujourd'hui 3 personnes à temps plein et 2 personnes à mi-temps, ce qui permet outre la réalisation des prestations, l'entretien quotidien des chevaux et des équipements, le débouillage de 2 chevaux par mois en moyenne, les cours d'attelage, le coaching personnalisé et l'entraînement sportif de chevaux de compétitions.

Le goût et le besoin de transmission pousse également Sébastien à prendre régulièrement des apprentis pour les former, avec aujourd'hui une volonté de se focaliser sur la formation homme – cheval, plus que sur les prestations à proprement parler, et avec sur le long terme, la volonté de recréer une école de formation de Cocher spécialisée dans les travaux des champs.

- Spécificité du cinéma :



Depuis quelques années, Sébastien se fait une place dans le monde du cinéma notamment grâce au travail réalisé avec Frédérique HARDY qui est le « Mario LURASCHI de l'attelage ». C'est lui qui lui a fait découvrir ce monde. Il espère pouvoir se développer dans ce milieu qui est certes un marché de niche très spécifique et rigoureux mais qui a l'avantage d'offrir de gros contrats sur des durées assez longues et qui permettent une certaine visibilité sur l'avenir.

- Quels conseils pour des jeunes qui souhaitent s'installer ?

Sébastien est persuadé que le maraîchage avec les chevaux peut fonctionner pour produire et valoriser des produits en agriculture Bio sur petites parcelles, exactement comme cela se passe dans les vignes. Par-contre avec son expérience « Le cheval dans la ville » est l'activité qui lui semble la plus difficile à développer car les villes sont déjà équipées avec des véhicules et du matériel à moteur. Il est donc plus difficile de convaincre de l'intérêt d'utiliser le cheval de trait, d'autant plus que cela nécessite en général des investissements matériels et/ou humains.

Enfin, les prestations de type mariage, animations, démonstration ont toujours de l'avenir car c'est le client qui vient au prestataire et non l'inverse.



Conseil de Sébastien : être le plus proche de la nature et du cheval de trait en le gardant dans son monde d'origine, le monde agricole.

o Jérôme, cocher au parc ornithologique du Marquenterre

Au rythme des pas des chevaux Boulonnais, le littoral n'aura plus de secret pour les visiteurs. **Cette sortie de 2 heures représente un bon complément de la visite du parc. Jérôme, le cocher, présentera ses chevaux du jour et le guide naturaliste vous fera découvrir la faune et la flore du littoral.** Sur le site, 17 guides nature sont présents et alternent sur l'atelier calèche. Le but de cette sortie est de sensibiliser le public tout en s'adaptant aux attendus. Parfois la balade est axée sur la faune, parfois sur la flore ou sur les chevaux. Elle a été lancée depuis 2003 avec l'ancien directeur. La volonté principale a toujours été de pouvoir permettre à toute personne d'accéder à cette activité.

Jérôme a été diplômé en 2013 et est arrivé au parc en 2015. Il fut saisonnier jusqu'en 2017 et fut embauché définitivement en septembre 2018. Avant les chevaux étaient en total arrêt l'hiver mais depuis son arrivée, Jérôme les travaille sur cette période pendant 50 minutes environ par jour en alternant des séances de longe, de longues rênes, de traction ou monté. Pendant la saison estivale, les chevaux travaillent en alternance 3 à 4 jours par semaine.

Il est en perpétuel réflexion et cherche toujours à progresser, à améliorer la sécurité des personnes et le confort des chevaux. Selon lui, « il n'y a pas de honte à dire, je ne sais pas. ». En partenariat avec le syndicat mixte, la direction et Jérôme souhaiteraient développer une

activité plus en lien avec des villes ou des établissements où l'activité serait plus stable et serait moins dépendante de la météo notamment en hiver où les sorties sont généralement annulées en cas d'intempéries.

3 : c'est le nombre de chevaux Boulonnais que possède le Parc du Marquenterre, Archibald, Artiste et Corail.



Pourquoi développer une activité touristique avec des chevaux?

C'est une bonne plus-value. En 10 ans, il n'y a eu aucun retour négatif. Il faut rester sur quelque chose de raisonné. Le principal avantage est l'accessibilité à tous à cette activité. Les points forts de l'activité sont : la sensibilisation du public, le tourisme et la médiation avec le cheval.

11. Les organismes nationaux de sélection

Le Syndicat Hippique Boulonnais créé en 1886 et **le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord** créé en 1903 ont été agréés le 16 octobre 2018 comme organismes nationaux de sélection respectivement pour les races équinnes Boulonnaise et Trait du Nord conformément aux nouvelles réglementations nationales et européennes.

Ainsi, ils se doivent d'assurer un certain nombre de missions, à savoir :

- o regrouper les éleveurs et utilisateurs et en assurer la représentation ;
- o siéger à leur commission du stud-Book respective et y déterminer la politique d'amélioration génétique et de sélection de la race ;
- o opérer la sélection des équidés au sein des commissions d'examen des reproducteurs ;
- o élaborer et conduire, en tant que de besoin, un programme d'élevage ;
- o mettre en œuvre le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord 2019/2022 ;
- o représenter leur stud-book respectif à la Commission du livre généalogique des races françaises de chevaux de trait ;

- o organiser ou contribuer à l'organisation de concours d'élevage ou de manifestations susceptibles d'aider au développement de la race ;
- o promouvoir la race et en assurer la communication ;
- o informer leurs adhérents au travers des bulletins d'information et de réunions thématiques autour du cheval, de l'élevage, de ses présentations, etc. ;
- o développer les utilisations des chevaux et leurs débouchés ;
- o former les utilisateurs.

12. La Maison du cheval Boulonnais à Samer (62)

Créée par la Communauté de communes de Desvres-Samer, la Maison du Cheval Boulonnais a pour objectif premier de sauvegarder et valoriser cet animal emblématique du territoire. L'équipement qui a aussi une vocation économique et touristique est situé à Samer (62) au cœur du berceau de race, à 20 km de Boulogne-sur-Mer, sur la RD 901, à proximité des grands axes routiers.

C'est un chantier de rénovation de grande ampleur qui a débuté en octobre 2017. Le défi : transformer la ferme de la Suze, vaste corps de ferme du 19ème siècle, en un équipement moderne et fonctionnel dédié à la sauvegarde de la race Boulonnaise.

Un projet global, à savoir une offre éducative, touristique et de loisirs, est en train de se mettre en place en lien avec les activités équestres. Progressivement, la Maison du Cheval offrira diverses prestations : restaurant, bourrellerie, salles de formation, écurie...

Sur les 19 hectares du site, on retrouve aussi des paddocks, une carrière en herbe, une carrière en sable, une carrière couverte (manège), des ronds de longe...

Durant l'été 2020, plus de 5200 personnes ont visité le site avec au programme exposition, découverte de la bourrellerie, démonstration de chevaux Boulonnais... A partir du printemps 2021, un programme d'activités est mis en place.

Maison du Cheval Boulonnais, 1212 avenue Henri Mory - 62830 Samer, maisonducheval@cc-desvressamer.fr

13. Le Pôle cheval Trait du Nord à Genech (59) et le programme Interreg EQWOS

Installé depuis juillet 2018 à l'Institut de Genech, le Pôle cheval Trait du Nord, intégré à part entière au Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, s'affirme toujours comme un équipement au service de la race, s'appuyant sur un personnel technique, des chevaux et du matériel en mesure de répondre aux différentes demandes.

Sa principale mission est de favoriser le développement de la traction équine :

- o en accompagnant les collectivités dans leur volonté d'utiliser le cheval de trait en réalisant des actions expérimentales dans le cadre du projet Interreg Eqwos ;
- o en soutenant les professionnels de la traction équine en développant les débouchés et en les accompagnant dans leur installation ;
- o en sensibilisant le grand public et en formant les passionnés et les professionnels à l'utilisation du cheval de trait pour sauvegarder la race ;
- o en participant à l'éducation des chevaux pour les former au travail utilitaire et les valoriser.

Pôle cheval Trait du Nord, 348 rue de la Libération - 59242 GENECH, Hélène DUBOIS, chargée de projet : +33 (0)6 89 39 59 66, pole-traitdunord@orange.fr



Interreg EQWOS est un programme européen concernant la France, la Wallonie et la Flandres qui s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges économiques et sociaux. Des deux côtés de la frontière, la filière équine dispose d'atouts majeurs, notamment par sa place au cœur de l'Europe du Cheval et aussi son savoir-faire.

La filière complète est représentée : les chevaux de course, de sport et de travail. Et c'est dans ce cadre que le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, grâce à son outil le Pôle Cheval Trait du Nord, a intégré ce programme qui lui permet de mener différentes actions pour trouver des débouchés à ses chevaux.

Depuis 2018, différentes expérimentations ont été menées :

- o le ramassage scolaire à Bachy (qui est pérennisé, un contrat a été signé avec un prestataire de services) et à Sainghin-en-Mélantois
- o le débardage à Condé-sur-l'Escaut sur le site de Chabaud Latour et à Tournai (BE)
- o l'entretien de sites fragiles : le terail de la marre à Goriaux, les marais de Fenain et Rodignies.
- o le tourisme dans la ville de Le Quesnoy,
- o une démonstration de balayage à Genech devant les maires des communes environnantes, grâce à une balayeuse acquise à l'aide d'Interreg Eqwos.

D'autres actions sont également à l'étude comme par exemple le marâchage et la formation des utilisateurs des chevaux de travail.



Avec l'appui financier de



14. Les partenaires techniques

14.1. L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

L'IFCE est l'institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine et le seul opérateur public de l'Etat. Il a pour missions de :

- o rechercher, innover, développer et transférer les savoirs ;
- o former pour développer les compétences professionnelles ;
- o valoriser le patrimoine équestre français ;
- o assurer l'expertise réglementaire et l'accompagnement de la filière ;
- o sécuriser la traçabilité sanitaire ;
- o contribuer aux politiques de soutien des sports équestres.

Parmi ses missions figure la **gestion d'une base de données au service de la filière, unique en France : le SIRE** (Système Informatique Répertoire des Equidés). Il permet :

a. La traçabilité sanitaire

La tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des propriétaires et détenteurs participe à l'amélioration de la traçabilité équine et permet de mieux gérer les risques sanitaires sur le territoire. En cas d'épidémie, les données informatisées peuvent contribuer à assurer une protection sanitaire performante.

b. La gestion de l'état civil des équidés

La gestion de l'état civil des équidés est le cœur de métier du SIRE, avec une équipe en charge de l'alimentation de la base de données, du traitement des dossiers et de l'édition des documents des équidés. Le SIRE accompagne chaque équidé tout au long de sa vie.

c. L'innovation

Vecteur de progrès, l'innovation consiste à intégrer de nouvelles technologies dans le domaine de l'identification pour une efficacité accrue. Elle permet également l'évolution de la base de données, l'application des nouveaux règlements et la conception des services en ligne et d'applications mobiles.

d. La valorisation des données

Véritable socle d'information, le SIRE permet de croiser la base de données nationale avec des données de caractérisation, des informations économiques etc. Depuis la diffusion d'informations sur les équidés accessibles en consultation libre-service sur Internet à l'extraction à la demande de données spécifiques issues de la base, (ex : par les associations de race), le SIRE permet à chacun l'accès à des données fiables dans des domaines variés.

14.2. Le Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France (CRRG)

Créé en 1985, le **CRRG** a pour mission principale la sauvegarde et la valorisation des espèces végétales domestiques ainsi que les races locales à petits effectifs faisant partie du patrimoine régional. **Il constitue une mission spécifique d'Espaces naturels régionaux (ENRx)**, outil d'ingénierie en matière d'aménagement du territoire, de développement local et d'environnement des Hauts-de-France.

Le CRRG est impliqué dans la préservation de cinq grandes races régionales (race ovine Boulonnaise, races bovines Bleue du Nord et Rouge Flamande, races équines Boulonnaise et Trait du Nord) auxquelles il convient d'ajouter une quinzaine de races avicoles. Le maintien des effectifs et du potentiel génétique de chacune de ces races, toutes menacées de disparition, reste un enjeu majeur.

15. Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord

Le CRRG assure un accompagnement technique et méthodologique auprès des organismes nationaux de sélection dans le cadre d'un large partenariat impliquant d'autres structures liées à l'élevage selon le contexte de chaque race. Des conventions pluriannuelles signées avec chaque organisme de sélection précisent les enjeux propres à chaque race et la nature des interventions du CRRG. **Le CRRG est membre statutaire des commissions génétiques de chaque race.**

Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord (PSV) est un projet fédérateur construit dès 2009. Un premier PSV a décliné de 2011 à 2014 une quarantaine de mesures opérationnelles en affirmant les responsabilités de chacun des acteurs. Le deuxième PSV 2015-2018 a permis de dynamiser les acteurs autour de l'utilisation des chevaux de trait.

Comme le précédent, le troisième PSV 2019-2022 vise à assurer le maintien des effectifs des deux races et conforter leur ancrage au sein du territoire. Il met un accent particulier sur la recherche de débouchés économiques, l'utilisation des chevaux étant le seul moyen véritablement pérenne d'assurer la pérennité des races.

Le PSV 2019-2022 reconduit les 2 grands axes stratégiques suivants :

1 : Poursuivre le développement et la structuration de filières « chevaux de trait » en Hauts-de-France

2 : Conforter la place des deux Maisons de race dans leurs rôles de coopération, d'accompagnement et de développement économique et territorial

Le contrat d'élevage « maintien de la biodiversité » : une aide majeure de la Région Hauts-de-France à l'élevage des chevaux Boulonnais et Trait du Nord

Dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation 2011-2014, un dispositif d'encouragements à la naissance et à l'élevage des poulains Boulonnais et Trait du Nord avait été créé en 2010 par la Région Nord-Pas-de-Calais avec le Syndicat hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord. Il se justifiait par l'évolution préoccupante du nombre de naissances de ces deux races. Ce contrat d'élevage dénommé « Maintien de la Biodiversité » avait été adopté également par la Région Picardie en 2012.

En 2015, un bilan des résultats obtenus a été réalisé et a permis de redéfinir un deuxième Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (PSV n°2) pour la période 2015-2018, axé sur la création de filières économiques de valorisation des chevaux.

En 2018, un nouveau bilan des résultats a été réalisé et a conduit à la rédaction d'un **troisième Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord (PSV n°3) pour la période de 2019-2022. Ce plan a été voté et approuvé par la Région Hauts-de-France en janvier 2019 et s'inscrit désormais dans le Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages, adopté par la Région en septembre 2019.**

Le maintien d'un soutien à la production de chevaux, prioritairement aptes au travail, reste indispensable. Pour cela, le Contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité » a été conservé et adapté avec mise en application des nouvelles modalités dès 2019. Ces aides seront versées pour tout poulain né et immatriculé du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Les éleveurs des Hauts-de-France sont en mesure de solliciter 3 primes :

• **à la naissance** : d'un montant de 400 € par poulain né et immatriculé en région Hauts-de-France, issu d'une jument inscrite au programme d'élevage et dont le propriétaire est adhérent

au Syndicat de race ; une majoration de 100 € est accordée aux poulains Boulonnais dont le coefficient de consanguinité est inférieur ou égal à 7 % ; une minoration de 100 € est appliquée aux poulains Boulonnais dont le coefficient de consanguinité est strictement supérieur à 7%.

• **à 2 ans** : d'un montant de 200 € par cheval, inscrit au programme d'élevage, présenté en concours modèle et allures ou d'utilisation avec une note minimale du jury de 10/20 dans l'année de ses 2 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval.

• **à 3 ans** : d'un montant de 500 € par cheval, inscrit au programme d'élevage, présenté en concours d'utilisation avec une note minimale du jury de 12/20 dans l'année de ses 3 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval.

Le demandeur devra compléter avant le 31 décembre de chaque année la demande de primes transmise par l'association nationale de race concernée et répondre de manière fine et exhaustive au formulaire de suivi des chevaux primés dans le cadre de ce contrat sous peine de ne pas percevoir les primes pour l'année considérée.

Les primes seront attribuées selon un ordre défini jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle. Ce dispositif vient compléter le dispositif européen d'aide aux races menacées tel que défini dans le cadre du Programme Régional de Développement Rural, en particulier sa mesure PRM, dont pourront continuer à bénéficier les éleveurs éligibles.

Ce dispositif est soumis au règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles et qui fixe un plafond aux aides nationales dont peuvent bénéficier les entreprises agricoles à 20 000 € par périodes de 3 années fiscales glissantes.

ANNEXE : Définitions issues de la base de données « SIRE »

Elevage

o **Eleveur** : est considéré comme éleveur tout propriétaire d'au moins un jument ayant été conduite à la saillie au cours de l'année. Les élevages sont présentés selon leur taille en nombre de juments saillies et la destination raciale des saillies des poulinières (race du produit à naître).

o **Nombre d'élevages** : cette notion est issue du comptage des propriétaires, par « lieu de stationnement » des poulinières ou le cas échéant, si cette information n'est pas disponible, par lieu d'habitation du propriétaire. Un propriétaire sera comptabilisé pour chaque lieu de stationnement différent de ses poulinières. Ces élevages seront présentés selon leur taille et la destination raciale des saillies des poulinières (race du produit à naître).

Étalons actifs

o **Nombre d'étalons en activité (ou actifs)** : étalons ayant réalisé au moins une saillie l'année considérée.

o **Activité des étalons** : nombre de saillies par étalon, les juments saillies par plusieurs étalons (revues) sont comptabilisées pour chacun d'eux.

Poulinières

o **Poulinière** : jument saillie une année donnée.

o **Nombre de juments saillies** : les juments saillies par plusieurs étalons ne sont comptées qu'une seule fois (c'est le dernier étalon utilisé qui est retenu).

o **Nombre de juments saillies pour produire en** : les poulinières sont comptabilisées suivant la race du produit à naître.

Les renouvellements de carte d'immatriculation

Indicateur sur les volumes de transactions sur le marché intérieur, chaque équidé immatriculé au sein de la base SIRE possède une carte de propriété qui doit être systématiquement mise à jour à chaque changement de propriétaire. Cette base enregistre les renouvellements de cartes et permet ainsi de connaître, sur une période donnée, tous les équidés ayant fait l'objet d'un transfert de propriété (vente, cession, don...).

On estime qu'environ 95% des mises à jour de cartes d'immatriculation par le SIRE correspondent à de réelles transactions financières d'équidés.

LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU CHEVAL BOULONNAIS ET DU TRAIT DU NORD 2019-2022

Les signataires :



Région Hauts-de-France

151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE cedex
www.hautsdefrance.fr



Institut Français du Cheval et de l'Équitation Délégation Territoriale Nord-Ouest

5 rue Henri Daussy
80 000 AMIENS
www.ifce.fr
christele.wagner@ifce.fr



Conseil des chevaux Hauts-de-France

6 avenue Archimède
02100 SAINT-QUENTIN
<https://chevaux-hauts-de-france.com/>



Centre régional de ressources génétiques

Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France

Ferme du Héron, chemin de la ferme Lenglet
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
www.enrx.fr
f.piedanna@enrx.fr

SYNDICAT HIPPIQUE
BOULONNAIS



Syndicat Hippique Boulonnais

Maison du cheval Boulonnais, 1212 avenue Henri Mory
62830 SAMER
Tél. : 03 21 91 50 71
www.le-Boulonnais.com
contact@le-Boulonnais.com



Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord

348 rue de la libération
59242 GENECH
Tél. +33 (0)6 48 97 43 05
www.trait-du-Nord.com
traitdunord@orange.fr